

**APB - HGT**    Ausbildungs- und Prüfungsbranche Hotel-Gastro-Tourismus  
**BFE - HGT**    Branche de formation et d'examen Hotellerie-Gastronomie-Tourisme  
**RFE - AGT**    Rami di formazione e d'esame Alberghiero-Gastronomico-Turistico

## Rapport de qualité 2003 – 2006

### Branche de formation et d'examen Hotellerie-Gastronomie-Tourisme HGT

Wabern/Weggis, janvier 2007

Martin Baumann, Hotel-Handelsschule, Wabern  
Sandra Windlin, Hotel & Gastro *formation*, Weggis

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
1.1	Naissance de la branche de formation et d'examen Hotellerie-Gastronomie-Tourisme HGT .....	3
1.2	L'Association pour la formation commerciale de base Hotellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT).....	3
1.3	Résumé de la marche des affaires .....	4
<b>2</b>	<b>Réforme, mesures d'allègement, organisation de la branche.....</b>	<b>5</b>
2.1	Répercussions de la réforme de l'apprentissage de commerce.....	5
2.2	Nouvelle formation commerciale de base (NFCB), mesures d'allègement.....	5
2.3	Organisation de la branche HGT .....	6
<b>3</b>	<b>Les cours interentreprises 2003 – 2006 .....</b>	<b>7</b>
3.1	Réalisation des cours interentreprises (CIE).....	7
3.2	Récapitulatif des nombres totaux d'apprenants depuis 2003 .....	7
<b>4</b>	<b>Premier examen de fin d'apprentissage sur la partie concernant l'entreprise 2006 .....</b>	<b>8</b>
4.1	Changements entre l'ancien et le nouveau règlement .....	8
4.2	Examen de fin d'apprentissage 2006.....	8
4.2.1	Réalisation des examens oraux: .....	8
<b>5</b>	<b>Processus d'élaboration de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OrFo) 2010.....</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Perspective de la branche de formation et d'examen HGT .....</b>	<b>11</b>

## 1 Introduction

### 1.1 Naissance de la branche de formation et d'examen Hotellerie-Gastronomie-Tourisme HGT

Au printemps 2002, lors d'une réunion entre le président de l'époque d'Hotel & Gastro *formation*, Monsieur Robert Infanger, l'ancien directeur d'Hotel & Gastro *formation*, Monsieur Fabian Schwab, le responsable du secteur et membre de la direction d'hotelleriesuisse, Monsieur Armin Abt, en présence de Monsieur Martin Baumann, directeur de l'Hotel-Handelsschule Bern, et de Madame Sandra Windlin, responsable des formations commerciales d'Hotel & Gastro *formation*, il a été convenu que l'hôtellerie devait devenir une branche de formation et d'examen (BFE) à part entière. Martin Baumann a été désigné comme chef du projet „Réforme de la formation commerciale de base“.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) avait pour sa part édicté des prescriptions précises qui, pour que la branche de formation et d'examen soit reconnue, devaient être respectées tant au niveau du contenu que des délais. Selon ces prescriptions, il fallait également préciser qui représenterait à l'avenir la branche en tant qu'organisation du monde du travail (OMT). L'Association suisse des directeurs du tourisme (ASDT) avait exprimé le vœu de constituer une branche commune avec l'hôtellerie et la restauration.

En automne 2003, le budget du projet „Réforme de la formation commerciale de base“ a été présenté au comité d'Hotel & Gastro *formation*, qui en a pris connaissance sous réserve, car l'acceptation d'un crédit d'innotur était encore en suspens. Au cours de l'automne 2003, l'esquisse d'une convention de collaboration entre Hotel & Gastro *formation* et l'ASDT était terminée, les statuts de fondation de l'Association pour la formation commerciale de base Hotellerie-Gastronomie-Tourisme étaient esquissés et signés en septembre 2003 par hotelleriesuisse, Hotel & Gastro Union et l'ASDT.

### 1.2 L'Association pour la formation commerciale de base Hotellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT)

Seuls des groupes sont représentés dans l'association; les membres individuels ne sont pas prévus. La présidence est assumée par Martin Baumann, d'hotelleriesuisse. En automne 2003, l'association a confié la direction du secrétariat à Hotel & Gastro *formation*. Madame Sandra Windlin a été engagée comme responsable du secrétariat. GastroSuisse a adhéré à l'association le 1er janvier 2005. L'association a le statut d'organisation à but non lucratif et ne reçoit aucune aide financière de la Confédération et des cantons, hormis les subventions pour la réalisation de l'examen de fin d'apprentissage.

### **1.3 Résumé de la marche des affaires**

La simplicité des structures favorise un mode de travail léger et pragmatique et évite tout conflit dans le traitement des affaires entre la présidence, le comité directeur et le secrétariat. Le budget a pu être respecté jusqu'à ce jour. Grâce à une mise en oeuvre efficace des moyens à disposition, il a été possible de créer notre propre base dans le domaine Connaissance de la branche.

Au vu de la promulgation imminente d'une ordonnance de formation, les associations devront mettre à disposition de nouveaux moyens financiers ou en personnel. Il sera possible de chiffrer plus exactement ces moyens au cours de l'exercice 2007.

## **2 Réforme, mesures d'allègement, organisation de la branche**

### **2.1 Répercussions de la réforme de l'apprentissage de commerce**

La branche Hotellerie-Gastronomie-Tourisme a, dans sa majorité, réservé un écho positif à la réforme de la formation commerciale de base. Elle a en premier lieu salué l'intégration des établissements dans l'évaluation des apprenants. Elle a par contre critiqué le langage choisi pour formuler les objectifs évaluateurs dans le guide méthodique de la branche HGT, qui rendait incompréhensible certains de ces objectifs.

Les charges de formation des futurs responsables et experts de l'examen écrit et oral de fin d'apprentissage restent limitées, puisque quelques-unes des personnes impliquées opéraient déjà dans l'ancien système.

### **2.2 Nouvelle formation commerciale de base (NFCB), mesures d'allègement**

La mise en oeuvre de la nouvelle formation commerciale de base s'est heurtée à une opposition dans bien des branches, tant de la part des milieux professionnels que scolaires. Les apprenants se plaignaient de la charge trop élevée à leur goût, les entreprises des dépenses trop importantes et les écoles ne voyaient pas comment caser le système prévu dans leurs cours de base aux horaires déjà limités. Suite à ce constat, l'OFFT a constitué en automne 2005 une task force chargée de repérer des mesures d'allègement au sein du règlement existant.

Conséquence de ces mesures, deux évaluations des situations de travail et d'apprentissage (STA) peuvent être réunies en une seule et la période d'observation peut être organisée de manière plus souple (maintenant, deux mois au minimum). Se fondant sur la décision de sa commission des cours du 6 avril 2006, la branche HGT a décidé de s'en tenir à l'ancien système comprenant 6 STA, mais en adoptant la période d'observation dans sa formulation minimale.

Dans le domaine des unités de formation (UF), la commission des cours a décidé de faire évaluer dorénavant une UF par les responsables CI (UF 1), une UF en plénum (UF2) et de faire présenter une troisième UF en petits groupes (UF 3). La commission des cours voulait en plus accroître le niveau de difficultés dans le traitement des UF. Elle a obtenu gain de cause en exigeant des apprenants qu'ils soient capables de montrer les interfaces dans l'UF 2 et des propositions d'amélioration dans l'UF 3.

Une autre mesure prévoit que les écoles peuvent réunir deux unités d'enseignement (UE) en une UE et doubler la pondération de celle-ci.

## **2.3 Organisation de la branche HGT**

L'Association pour la formation commerciale de base HGT dirige, par le biais de l'assemblée des membres, le comité directeur. Ce dernier dirige le secrétariat et la commission des cours qui lui sont subordonnés. La conférence des entreprises formatrices est utilisée par l'association comme plate-forme servant à échanger des expériences et véhiculer des informations sur les affaires en cours ou en suspens.

Cette forme d'organisation a fait ses preuves. Les affaires sont traitées de manière rapide et pratique tant lors des séances prévues par les statuts que par échange de courriels, procédé utilisé principalement dans le cadre de la commission des cours, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions ou de se mettre d'accord.

### 3 Les cours interentreprises 2003 – 2006

#### 3.1 Réalisation des cours interentreprises (CIE)

Depuis l'automne 2003, la branche Hotellerie-Gastronomie-Tourisme organise des cours interentreprises (CIE) pour les apprentis de commerce des établissements de l'hôtellerie, de la gastronomie et des offices de tourisme. Si un seul CIE a été mis sur pied en automne 2003, ce ne sont aujourd'hui pas moins de 4 CIE (CIE 1 à 4) qui sont organisés et réalisés chaque année. Les classes sont réparties entre 7 sites. (Voir annexe 8.1).

#### 3.2 Récapitulatif des nombres totaux d'apprenants depuis 2003

Cycle de formation	2003 - 2006	2004 - 2007	2005 - 2008	2006 - 2009
<b>CIE 1 *</b>	<b>155</b>	<b>158</b>	<b>143</b>	<b>137</b>
Hotel-Gastro en allemand	100	92	86	85
Tourisme en allemand	29	33	31	30
Hotel-Gastro en français	14	21	15	13
Tourisme en français	12	12	11	9
<b>CIE 2</b>	<b>145</b>	<b>146</b>	<b>129</b>	<b>suit</b>
Hotel-Gastro en allemand	90	83	76	--
Tourisme en allemand	28	34	29	--
Hotel-Gastro en français	15	17	14	--
Tourisme en français	12	12	10	--
<b>CIE 3</b>	<b>136</b>	<b>145</b>	<b>suit</b>	
Hotel-Gastro en allemand	83	86	--	
Tourisme en allemand	27	33	--	
Hotel-Gastro en français	15	13	--	
Tourisme en français	11	13	--	
<b>CIE 4</b>	<b>134</b>	<b>142</b>		
Hotel-Gastro en allemand	81	84		
Tourisme en allemand	28	32		
Hotel-Gastro en français	14	13		
Tourisme en français	11	13		

\* Il est arrivé que des apprenants, n'ayant débuté leur formation commerciale de base qu'en 2ème année, aient suivi un cours de rattrapage englobant toutes les informations importantes du C11.

## **4 Premier examen de fin d'apprentissage sur la partie concernant l'entreprise 2006**

### **4.1 Changements entre l'ancien et le nouveau règlement**

Les charges de réalisation des examens oraux restent de l'ordre du réalisable, mais ne devront pas être sous-estimées à l'avenir. Comme la branche effectuait déjà précédemment son propre examen écrit, les nouveautés dans ce domaine ont uniquement relevé du contenu, dans le sens qu'il a fallu tenir compte des niveaux C dans la formulation des questions. Des examens écrits et oraux ont été préparés et réalisés à l'échelle de la Suisse francophone et germanophone.

### **4.2 Examen de fin d'apprentissage 2006**

Les premiers examens de fin d'apprentissage sur la partie concernant l'entreprise de la branche Hotellerie-Gastronomie-Tourisme ont été réalisés comme suit:

<b>Cheffe experte de la branche HGT:</b>	Sandra Windlin, responsable du secrétariat
<b>Total des candidat-e-s :</b>	<b>240 personnes</b>
<b>Taux de succès:</b>	1 apprenant n'a pas réussi la partie concernant l'entreprise.
<b>Réalisation de l'examen écrit:</b>	le 7 juin 2006, dans toute la Suisse
<b>Corrections:</b>	- Wabern, les 8 et 9 juin 2006 - Vevey, le 8 juin 2006

#### **4.2.1 Réalisation des examens oraux:**

##### **Lieu de l'examen, Zurich-Affoltern:**

Experte principale sur place:	Daniela Notter Moscatelli, Dällikon
<b>Total d'apprenants:</b>	<b>89</b>
Apprenants système dual :	35
Apprenants selon art. 41 ex-LFPr:	54
Fenêtre de l'examen oral:	22 / 23 et 26 mai 2006

##### **Lieu d'examen, Berne:**

Experte principale sur place:	Margrit Martin Wyss, Wiggiswil
<b>Total d'apprenants:</b>	<b>103</b>
Apprenants système dual :	52
Apprenants selon art. 41 ex-LFPr:	51
Fenêtre de l'examen oral:	6 / 7 / 9 et 12 juin 2006



**Lieu d'examen, Coire:**

Experte principale sur place:	Claudia Züllig-Landolt, Lenzerheide
<b>Total d'apprenants:</b>	<b>23</b>
Apprenants système dual :	23
Apprenants selon art. 41 ex-LFPr:	--
Fenêtre de l'examen oral:	22 / 23 et 24 mai 2006

**Lieu d'examen, Suisse romande (Vevey / Lausanne / Sion):**

Expert principal sur place:	Eric Liechti, Les Diablerets
<b>Total d'apprenants:</b>	<b>25</b>
Apprenants système dual :	25
Apprenants selon art. 41 ex-LFPr:	--
Fenêtre de l'examen oral:	8 / 9 / 16 et 19 juin 2006

## **5 Processus d'élaboration de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OrFo) 2010**

Au printemps 2006, la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC) a décidé d'effectuer une analyse largement étayée de l'environnement professionnel et des scénarii dans le cadre de la phase préliminaire du processus d'élaboration d'une ordonnance sur la formation professionnelle.

Lors de l'analyse de l'environnement professionnel (AEP), les spécialistes décrivent leur quotidien professionnel ; l'analyse des scénarii (ASC) met en lumière l'avenir et décrit les répercussions possibles de nature écologique, économique, formatrice et sociale. Les deux analyses seront comparées. L'AEP sera réalisée par l'IFFP et l'ASC par la Zürcher Hochschule Winterthur, ZHW.

La branche a pu participer en automne aussi bien à l'analyse de l'environnement professionnel qu'à l'analyse des scénarii.

Les résultats de deux analyses seront présentés à la CSBFC à fin janvier 2007.

Après une ronde de consultation, le "pré-ticket" permettant de lancer le processus proprement dit d'ordonnance professionnelle sera vraisemblablement obtenu en été 2007 et le budget établi par l'OFFT. Par la suite, l'OFFT établira le projet d'OrFo jusqu'en mai 2008, la/les branches rédigeront le plan de formation et élaboreront le concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle. Une consultation et une épuration auront alors lieu au sein de l'association, de sorte que la demande de ticket pourra être présentée en juillet 2008. Il s'ensuivra alors une phase de consultation d'un an, y compris les autres travaux préparatoires pour la mise en oeuvre, qui est prévue pour l'automne 2010.

Partant de ces procédures, l'Association pour la formation commerciale de base HGT devra relever ce défi surtout au printemps 2007. C'est durant ce laps de temps que sera prise la décision de rédiger une OrFo soit avec d'autres branches, soit en solo.

La libération d'une main-d'oeuvre suffisante pour ce processus devrait également constituer un autre défi.

## **6 Perspective de la branche de formation et d'examen HGT**

L'OrFo 2010 constitue le nouveau défi que doit relever la branche de formation et d'examen. S'y ajoute encore la mise en oeuvre des directives pour la formation de base en école. Ceci concerne près de 45% de tous les apprenants de la branche HGT qui suivent une formation en milieu scolaire.